



Déclaration préalable des élu-e-s CFDT CTM du 3 septembre 2015

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La CFDT tient à affirmer son soutien à la famille et aux proches de Christophe THIEBAUT décédé en service à la DIR Est, le 27 Aout 2015. La délégation CFDT et l'ensemble de ses militants et adhérents partagent l'émotion que cet accident mortel suscite à la DIR Est et dans tout le ministère. Elle alerte de nouveau l'administration sur les conditions de travail des personnels d'exploitation, les risques élevés inhérents à leur métier et rappelle l'obligation de résultats en matière de prévention et de risques professionnels qui lui incombe en la matière.

En ce qui concerne la réforme territoriale, notre discours ne change pas, de point d'information en point d'information, notre information reste minimale, voire nulle et très parcellaire de votre part. Nous ne disposons toujours pas d'éléments de dossier permettant de préparer ce CTM au mieux avec un argumentaire constructif.

La pseudo concertation « affichée » va se heurter rapidement à la difficulté de ne pas avoir les nouveaux schémas d'organisation des préfectures de région et des directions régionales qui ne seront connus qu'en fin d'année 2015, après les élections régionales.

La question de l'organisation de la mobilité fonctionnelle et/ou géographique des agents touchés par cette réforme reste l'un des principaux enjeux, or là aussi il va y avoir un décalage entre la connaissance des organisations des services régionaux et le moment de positionner les agents bénéficiant d'une priorité d'affectation.

Concernant le fonds d'accompagnement de la mobilité « forcée » qui ne peut être pour nous que volontaire et acceptée, compte tenu de l'état des finances publiques, d'une part, et des difficultés à harmoniser les rémunérations des différents ministères, d'autre part, il est difficile d'apporter beaucoup de crédit à ces propositions.

Le dernier décret concernant l'accompagnement de certains emplois de catégorie A précise que les dispositions de maintien des droits pour les agents touchés par la réforme territoriale ne sont que provisoires et que le régime indemnitaire et la bonification indiciaire (et la NBI ne concerne pas que les A) sont dégressifs et limités dans le temps. Et après ?

La CFDT demande une information réelle et transparente sur la réforme territoriale et un dialogue social efficace afin de permettre d'accompagner les agents. Aussi, pour la CFDT, pas un agent ne doit voir ses conditions de vie sociale et familiale dégradées (temps de déplacement, de travail, amplitude journalière). L'administration doit réfléchir, en liaison avec les organisations syndicales et innover pour conserver à chacun sa situation, ses rémunérations. Des solutions alternatives existent (travail déporté, télétravail, maintien des lieux de résidence administrative et prise en charge des temps de déplacement sur le temps de travail...). Si elles ont forcément un coût, elles permettront indéniablement une moindre casse et sans doute une meilleure adhésion des personnels aux évolutions et aux efforts demandés.

La CFDT exige des garanties pour les agents impactés par la réforme en termes d'effectifs, de maintien des implantations, d'organisation du travail, de maintien de la rémunération souvent liée aux fonctions exercées et au poste occupé, et des mesures concrètes d'accompagnement.

La CFDT revendique le maintien de la gestion ministérielle des agents de l'État, y compris pour les CAP, afin d'éviter les impacts très négatifs sur les mobilités interrégionales, les problèmes d'équité de traitement entre les différents agents selon les territoires et l'utilisation des agents selon le bon vouloir des préfets de région déconnectés des ministères. La CFDT exige de réels accords négociés sur les conditions de la mise en œuvre de cette réforme et un véritable droit d'opposition aux mesures de gestion contestées qui pourraient être proposées dans ce cadre.

Pour terminer sur ce point, nous ré insistons sur l'impérieuse nécessité de prendre en compte la souffrance des agents impactés par cette réforme. Vous avez refusé d'aborder ce sujet en CHSCTM, précisant qu'il serait traité en CTM. Qu'en est il ? Nous vous rappelons une fois de plus que vous avez des obligations de résultats en matière de prise en charge des risques psychosociaux et de préservation de la santé morale et physique de vos personnels.

En ce qui concerne le RIFSEEP, la CFDT ne peut se contenter ni d'un dialogue social inachevé sur ce sujet, ni des incertitudes qui demeurent à la fois sur le périmètre et sur le gain réel des agents.

La concertation menée à la DGAC, avec pour résultante un protocole triennal signé en 2013 par une majorité de syndicats dont la CFDT, nous paraît a contrario, et nous l'avons déjà dit dans cette enceinte, une voie intéressante, à élargir, de notre avis, à l'ensemble du champ ministériel. Les dossiers présentés ce jour, qui recueilleront notre avis positif, témoignent une nouvelle fois de l'intérêt d'une telle démarche. Ils permettent des avancées notables pour deux corps d'ingénieurs, IEEAC et IESSA, avec la création de grades fonctionnels qui contribuent à rééquilibrer le paysage statutaire de la DGAC, mais également d'autres mesures attendues, de promotion interne, d'accélération de carrière ou d'accompagnement du changement à la DGAC.

A l'instar de nos camarades, nous souhaitons bien sûr la bienvenue à Cécile Avezard, nouvelle DRH.

Nous savons que la DRH envisage une énième réorganisation, nous exigeons que la plus grande attention soit portée aux agents affectés dans cette direction.

Sur le dossier du « quasi-statut des personnels de l'environnement », pour lequel la concertation a été de meilleure qualité, sans atteindre le niveau attendu en matière de dialogue, nous souhaitons une véritable négociation afin de mettre la ministre en situation d'obtenir de réelles avancées, fort d'un accord négocié. Au lieu de cela nous avons participé à une concertation et nous avons assisté, impuissants, aux reculs permanents et remis en cause des propres propositions de l'administration au fur et à mesure de sa négociation avec les administrations du guichet unique. Nous restons persuadés, là encore, qu'une réelle négociation sur ces sujets et pourquoi pas un accord mettraient la ministre dans de meilleures positions pour négocier avec ses interlocuteurs des autres ministères.

L'examen du projet de loi de l'AFB a été reporté au 1^{er} janvier 2016. Ce report ne nous donne t-il pas l'occasion de nous mettre en situation et pourquoi pas de conclure cette négociation et de la conclure par un accord ?

Nous le croyons ! En avez-vous la volonté ?

Je vous remercie.